AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1535
FR0000120354-FS0500

15 mai 2020

Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

VALLOUREC

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 14 mai 2020, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi :

 - en hausse, le 9 mai 2020, par suite de l'attribution de 42 080 653 droits de vote double à la société Bpifrance Participations SA[1], le seuil de 20% des droits de vote de la société VALLOUREC et détenir, à cette date, directement et indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA[1], 72 726 366 actions VALLOUREC représentant 118 122 074 droits de vote, soit 15,87% du capital et 23,19% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
CDC (en direct)	6 030 658	1,32	6 030 658	1,18
Bpifrance Participations SA[1]	66 695 708	14,56	112 091 416	22,01
Total CDC	**72 726 366**	**15,88**	**118 122 074**	**23,19**

À cette occasion, la société Bpifrance Participations SA a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les seuils de 15% et 20% des droits de vote de la société VALLOUREC.

 - en baisse, le 13 mai 2020, par suite de la mise au porteur de 42 080 653 actions VALLOUREC détenues par la société Bpifrance Participations SA[1], le seuil de 20% des droits de vote de la société VALLOUREC et détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA[1], 72 726 366 actions VALLOUREC représentant 76 041 421 droits de vote, soit 15,87% du capital et 16,28% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
CDC (en direct)	6 030 658	1,32	6 030 658	1,29
Bpifrance Participations SA[1]	66 695 708	14,56	70 010 763	14,98
Total CDC	**72 726 366**	**15,88**	**76 041 421**	**16,28**

[1] Contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 457 987 760 actions représentant 509 293 318 droits de vote (compte tenu de l'attribution de 42 080 653 droits de vote double), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un capital composé de 457 987 760 actions représentant 467 212 665 droits de vote (compte tenu de la perte des droits de vote suite à la mise au porteur de 42 080 653 actions VALLOUREC par le déclarant), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

À cette occasion, la société Bpifrance Participations SA a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les seuils de 20% et 15% des droits de vote de la société VALLOUREC.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément à l'article L. 233-7 VII du code de commerce et à l'article 223-17 du règlement général AMF, la CDC déclare que les intentions de Bpifrance Participations pour les 6 mois à venir sont les suivantes :

- Bpifrance Participations agit seule ;
- Bpifrance Participations n'envisage pas de prendre le contrôle de la société VALLOUREC ;
- Bpifrance Participations n'envisage pas de poursuivre ses achats d'actions dans les mois à venir ;
- Bpifrance Participations entend continuer d'accompagner la société VALLOUREC dans le cadre de son développement mais n'envisage de réaliser aucune des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- Bpifrance Participations n'est partie à un quelconque accord ou instrument financier visé au 4° et 4°bis de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- Bpifrance Participations n'a conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société VALLOUREC ;
- Bpifrance Participations détient un mandat de membre du conseil de surveillance dont le représentant permanent est M. Alexandre Ossola. Bpifrance Participations n'a pas l'intention de demander la nomination d'un membre du conseil de surveillance conformément au pacte.

Les franchissements de seuils résultent de l'attribution technique de droits de vote doubles à Bpifrance Participations et n'a pas nécessité de financement. Bpifrance Participations a passé au porteur 42 080 653 actions précédemment détenues au nominatif entrainant la suppression des droits de vote double obtenus le 9 mai 2020 et ayant entrainé le franchissement de seuil à la hausse.

La CDC déclare enfin que, malgré la présomption de l'article L. 233-10 II, 2° et 3° du code de commerce, elle n'agit de concert ni avec Bpifrance Participations, ni avec l'Epic Bpifrance. »